

# 1. Contrat de participation financière – Super Travel User

Entre:

Technologies VTC Sàrl 54 Route de Veyrier, 1227 Carouge (GE) – Suisse Représentée par Hassan Jabbarpour, Gérant (ci-après : « la Société »)

Et:

[Nom / Prénom / Adresse / E-mail du contributeur] (ci-après : « le Contributeur »)

# Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la participation financière du Contributeur au développement de la plateforme Super Travel User, application suisse de mobilité et de voyage exploitée par Technologies VTC Sàrl.

#### Article 2 – Montant et versement

Le Contributeur verse une somme minimale de 200 CHF par virement bancaire sur le compte officiel de la Société :

Titulaire : Technologies VTC Sàrl Banque : UBS Switzerland AG

IBAN: CH71 0023 0230 8592 6501 A

Référence : « Participation Super Travel User + Nom du contributeur »

Le montant est non remboursable.

### **Article 3 – Nature juridique**

La participation n'est ni un prêt, ni une action, ni une participation au capital. Le Contributeur agit en tant qu'investisseur passif, sans droit de vote ni de gestion dans Technologies VTC Sàrl.

#### Article 4 – Part de bénéfice

La Société s'engage à redistribuer 10 % des bénéfices nets réalisés par Super Travel User, au prorata du montant investi, pendant deux (2) ans à compter de la clôture de la campagne. Les versements seront effectués à chaque fin d'exercice fiscal après approbation des comptes.

#### Article 5 – Utilisation des fonds

Les fonds seront affectés au développement technologique, marketing et expansion de la plateforme en Suisse et en Europe.

### **Article 6 – Communication**

La Société informera régulièrement les contributeurs de l'avancement du projet par courriel ou communiqué public.

### Article 7 – Durée

Le présent contrat prend effet à la date du versement et reste valide pendant deux (2) ans. Aucune obligation supplémentaire après ce délai sauf décision de la Société.

## Article 8 – Loi applicable et for juridique

Le contrat est régi par le droit suisse et tout litige relèvera des tribunaux du Canton de Genève.

Fait à Carouge, le	
Pour Technologies VTC Sàrl Hassan Jabbarpour Fondateur & Gérant	Le Contributeur [Nom et prénom]
Signatures :	Signatures :

Coordonnées: info@super-travel.org | +41 79 326 82 78 | www.super-travel.co.in

## **English summary (non-binding translation)**

This agreement confirms a non-refundable financial participation in Super Travel User by Technologies VTC Sàrl, Carouge (Geneva). Each participant acts as a passive supporter (not a shareholder). The company will share 10 % of net profits generated by Super Travel User for two years, proportionally to the contributed amount. Swiss law applies – jurisdiction: Geneva.